

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

N° 100/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

Objet de la délibération :

Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Appui aux porteurs de projet en région Bourgogne Franche-Comté » - Espace Beauquier de la Source du Lison

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	0
- Abstention :	0

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq septembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY

Procuration à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY

Suppléé(e)s Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

Excusé(e) Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY

Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON,

Absent(e)s Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant que l'Espace Beauquier est un bâtiment d'accueil touristique intercommunal structurant pour le territoire Loue Lison qui accueille plus de 150 000 visiteurs chaque année,

Considérant que ce bâtiment s'inscrit dans l'orientation « Imaginer des modèles économiques viables pour les sites de la Communauté de communes Loue Lison » telle qu'elle figure au projet de mandat approuvé le 7 juillet 2022,

Considérant que ce bâtiment d'accueil touristique, réalisé en 2015, doit faire l'objet d'une nouvelle approche dans le rôle et les objectifs qu'il doit remplir,

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la région Bourgogne Franche Comté 2024 2025 et notamment son règlement,

Les conseillers communautaires sont informés :

-qu'il est pertinent de répondre à cet AMI centré sur trois enjeux particulièrement prioritaires :

- Les enjeux de transition durable et de développement d'un tourisme responsable
- Les enjeux de gestion et de modèle économique
- Les enjeux de marketing, de mise en marché et de dynamique commerciale

-qu'un maximum de 7 projets seront accompagnés par la Région et cet AMI concerne à la fois les collectivités et les privés.

-que chaque lauréat bénéficiera d'un appui en ingénierie pouvant atteindre jusqu'à huit jours maximums.

-que la CC Loue Lison s'engage, si sa candidature était retenue, à :

- Se doter de moyens techniques [humains et financiers] suffisants pour engager, animer et piloter leur projet ;
- Désigner une personne référente sur la durée de l'accompagnement sollicité dans le cadre de l'AMI ;
- Participer aux éventuels évènements de rencontre organisés par Atout France et/ou BFC Tourisme et ses partenaires afin de faciliter le partage d'expériences entre porteurs de projet bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre de cet AMI ;
- Autoriser Atout France et BFC Tourisme à communiquer sur leur projet et ses retombées, tel qu'exprimé dans le dossier de candidature et tel que défini ultérieurement avec Atout France et BFC Tourisme.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, autorise à l'unanimité le président à signer les documents permettant de répondre à cet AMI ainsi que toutes autres demandes de subvention et documents en lien avec ce qui vient d'être décrit.

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

